



Règlement 2025-2026
du concours IDHD
Ingénieur Data et Humanités Digitales
(CY Tech / Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye)

Le Concours GalaxY IDHD est un concours permettant l'accès postbac au double diplôme Ingénieur Data et Humanités Digitales, co-porté par Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et CY Tech. Il conduit à l'obtention du diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye en 5 ans (grade de master, spécialité «IDHD») et du diplôme d'ingénieur de CY Tech en 6 ans (spécialité informatique).

Table des matières

1. Nombre de places	3
2. Modalités d'inscription	3
2.1. Candidats autorisés à s'inscrire	3
2.2. Création du dossier de candidature	3
2.3. Inscription	3
2.4. Candidatures en admission complémentaire	4
2.5. Frais de candidature	4
2.6. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours	4
3. Déroulement du concours	4
3.1. L'admissibilité : modalités des épreuves écrites	5
3.1.1. Matériel et configuration technique	5
3.1.2. Absence et retard	6
3.1.3. Aménagements des épreuves écrites de mathématiques et d'histoire en cas de handicap	6
3.2. L'admissibilité : épreuve écrite de Mathématiques	6
3.2.1. Déroulement de l'épreuve	7
3.2.2. Prise en compte de la note de l'épreuve écrite	7
3.3. L'admissibilité : épreuve écrite d'Histoire	7
3.3.1. Déroulement de l'épreuve	7
3.3.2. Prise en compte de la note de l'épreuve écrite	8
3.4. L'admission : épreuve orale	8
3.4.1. Convocation et modalités de l'épreuve orale	8
3.4.2. Prise en compte de l'épreuve orale	9
3.5. Classement	9
3.6. Résultats – Admissions - Réclamations	9
4. Fraude	10
5. Politique de confidentialité	10
5.1. Politique de confidentialité générale	10
5.2. Dispositions particulières liées à la mise en œuvre des concours	10
5.2.1. Dispositions particulières liées à la mise en œuvre des épreuves écrites	10
5.2.2. Autres dispositions générales	11
6. Nous contacter	12

1. Nombre de places

Le nombre de places offertes au concours est déterminé chaque année en fonction des capacités d'accueil des établissements et fixé par arrêté des directeurs de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et CY Tech pour le double diplôme IDHD, Ingénieur Data et Humanités Digitales.

2. Modalités d'inscription

L'inscription au Concours Galaxy IDHD vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

2.1. Candidats autorisés à s'inscrire

Le concours Galaxy IDHD s'adresse aux élèves inscrits en Terminale Générale en France ou dans un lycée français à l'étranger, bacheliers en 2026, ou aux candidats titulaires du baccalauréat général français, obtenu en 2025 en France ou dans un lycée français à l'étranger et souhaitant se réorienter. Il permet d'intégrer la 1^{re} année du double diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et CY Tech, Ingénieur Data et Humanités Digitales.

Il est fortement recommandé d'avoir suivi les spécialités « Mathématiques », « HGGSP, SES ou HLP » pour candidater.

2.2. Crédation du dossier de candidature

Les candidats doivent s'inscrire au concours Galaxy IDHD à partir de la plateforme PARCOURSUP (<https://www.parcoursup.fr>).

Le processus de candidature suit le calendrier et la procédure PARCOURSUP ; il appartient aux candidats de consulter le calendrier et ses mises à jour éventuelles sur la plateforme.

2.3. Inscription

L'inscription est effectuée exclusivement sur Internet, sur la plateforme PARCOURSUP dans le respect du calendrier.

Sont considérés comme inscrits au concours Galaxy IDHD, les candidats remplissant toutes les conditions suivantes :

- le dossier enregistré sur la plateforme PARCOURSUP est complet et validé
- le paiement des frais de candidature au concours est effectué sur la plateforme PARCOURSUP
- le cas échéant, les justificatifs de demande d'aménagement d'épreuves sont transmis par mail dans les délais impartis.

2.4. Candidatures en admission complémentaire

Le Concours Galaxy IDHD applique la procédure spécifique de la plateforme PARCOURSUP et pourra éventuellement proposer des places dans le cadre de la procédure complémentaire si le nombre de places ouvertes au concours n'est pas pourvu à l'issue de la phase principale de PARCOURSUP.

2.5. Frais de candidature

Les frais de candidature représentent une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours.

Les frais de candidature pour le concours GalaxY IDHD s'élèvent à 50€.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'État français pour l'année scolaire 2025-2026, ainsi que les bénéficiaires de bourses de l'enseignement supérieur (CROUS), profitent d'un tarif réduit des frais de concours. Ils se montent alors à **20€**.

Les frais de candidature sont réglables par carte bancaire sur le portail PARCOURSUP.

Une fois l'inscription faite sur PARCOURSUP, il est expressément stipulé que les frais de candidature ne seront en aucun cas remboursables, quel que soit le motif (renoncement du candidat à sa candidature en cours de procédure, dossier non recevable ou incomplet, absence du candidat aux épreuves...) et quel que soit le résultat d'admission. Toute somme versée demeure irrévocablement et définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'aucune restitution, réclamation ou compensation.

2.6. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours

Les candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour les épreuves écrites et l'épreuve orale en raison d'un handicap ou d'une maladie chronique doivent l'indiquer sur PARCOURSUP dans la partie réservée à cet effet et fournir le document « mesures d'aménagements d'épreuves » fourni par le rectorat ou la maison des examens.

Ce document devra préciser la nature des aménagements demandés **et devra être adressé par mail à contact@concours-galaxy.fr avant le 1 avril 2026 (date d'envoi du mail faisant foi).**

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021, les candidats ayant bénéficié de mesures d'aménagement d'épreuves pour l'année 2025, bénéficient de la portabilité de ces dernières pour le concours 2026. Néanmoins, l'envoi du document justificatif est requis pour faire valoir ce droit.

3. Déroulement du concours

Le concours GalaxY IDHD comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

3.1. L'admissibilité : modalités des épreuves écrites

La phase d'admissibilité du concours GalaxY IDHD repose sur deux épreuves écrites en ligne :

- une épreuve écrite de Mathématiques obligatoire, représentant 50% de la note finale d'admissibilité
- une épreuve écrite d'Histoire obligatoire, représentant 50% de la note finale d'admissibilité

Les deux épreuves écrites de Mathématiques et d'Histoire sont soumises aux mêmes exigences concernant le matériel autorisé et la configuration technique, ainsi qu'aux mêmes dispositions relatives aux retards et aux absences.

3.1.1. Matériel et configuration technique

Le candidat doit s'assurer au préalable de disposer du matériel autorisé et compatible avec l'épreuve :

- Ordinateur (tablette et téléphone non autorisés) connecté à internet : les prérequis techniques sont disponibles ici ([Prérequis techniques pour participer à un examen | Centre d'aide Evaluo](#))
- Webcam externe ou interne
- Microphone externe ou interne

Un test de configuration technique sera proposé au candidat qui pourra, si nécessaire, contacter le support mis à sa disposition en cas de difficulté. Ce test à faire avant l'épreuve est vivement recommandé.

Le concours GalaxY IDHD décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes et recommandations.

Le concours GalaxY IDHD ne peut être tenu responsable de problèmes techniques ou de rupture de connexion empêchant le candidat de participer à l'épreuve.

Pour être autorisé à composer, le candidat doit impérativement se connecter à cette plateforme à l'heure indiquée sur la convocation. Il sera accueilli dans une salle d'attente virtuelle pour effectuer plusieurs opérations de contrôle et de sécurité obligatoires.

Le candidat doit également s'assurer d'avoir correctement paramétré son équipement pour répondre aux exigences de sécurité de l'examen et notamment autoriser l'accès à sa webcam, son micro et l'enregistrement de l'écran comme indiqué ici [Paramétrage Webcam, micros et écran pour un examen proctoring | Centre d'aide Evaluo](#).

Ces opérations qui se déroulent sous le contrôle des surveillants de l'épreuve, sont les suivantes :

- Se photographier
- Photographier sa pièce d'identité
- Faire une vidéo
 - o de son environnement à 360° ;
 - o de sa table de travail dégagée de tout élément non autorisé ;
 - o en présentant ses feuilles de brouillon recto verso ;
 - o et en montrant que son téléphone, sa tablette ou tout autre objet connecté sont déposés à distance.

Ces opérations sont obligatoires pour accéder à l'épreuve. Il appartient au candidat de respecter les délais indiqués. Des précisions complémentaires concernant ces opérations sont disponibles sur le lien suivant : ([Participer à un examen avec surveillance vidéo | Centre d'aide Evaluo](#))

Le candidat est tenu de laisser sa caméra et son micro ouverts durant toute la durée de l'épreuve, son visage doit être visible.

Le candidat doit, de préférence, composer dans une pièce fermée.

La consultation de sites internet et de toute documentation est interdite. L'ouverture de fenêtres sur l'ordinateur autres que celle de l'épreuve renvoie le candidat en salle d'attente. Il devra attendre

l'autorisation des surveillants pour reprendre ou non l'épreuve. L'usage d'une calculatrice n'est pas autorisé. Casques, écouteurs et tout appareil connecté (téléphones, tablettes, montres connectées,) doivent être déposés à distance du candidat, leur utilisation est formellement interdite.

2 stylos et 10 feuilles de brouillon (format A4) sont autorisés durant l'épreuve.

La table de travail doit être dégagée de tout objet (trousse, règle...) à l'exception de l'ordinateur et des éléments autorisés ci-dessus.

Toute sortie de la plateforme de l'épreuve dès l'entrée en salle d'attente et durant l'épreuve est interdite. Une fois l'épreuve commencée, il n'est plus possible d'y accéder.

En cas de rupture de connexion de très courte durée, le candidat sera autorisé à revenir dans l'épreuve.

Durant toute l'épreuve, des surveillants contrôlent à distance sur écran le respect des consignes par les candidats et veillent à son bon déroulement.

3.1.2. Absence et retard

Toute absence ou tout retard à l'épreuve écrite entraîne le non classement du candidat.

Le concours GalaxY IDHD ne peut être tenu responsable de l'absence ou du retard du candidat à cette épreuve, quelle qu'en soit la raison.

3.1.3. Aménagements des épreuves écrites de mathématiques et d'histoire en cas de handicap

Le concours GalaxY IDHD met tout en œuvre pour permettre aux candidats en situation de handicap de composer dans des conditions équitables, tout en veillant à rester conforme avec les attendus du concours.

3.2. L'admissibilité : épreuve écrite de Mathématiques

DATE DE L'EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES A DISTANCE :
11 AVRIL 2026 A 9H15 (GMT PARIS)

L'épreuve se présente sous la forme d'un QCM de 50 questions portant sur le programme de la spécialité mathématiques des classes de Première et de Terminale. Elle se déroule à distance sur la plateforme EVALUO et dure 90 minutes.

Pour chaque question, le candidat doit cocher une réponse parmi 4 propositions, 1 seule réponse est exacte. Il n'y a pas de questions avec des réponses multiples.

Barème des points		
Réponse exacte	Réponse fausse	Pas de réponse
3	-1	0

Le total des points maximum est de 150. Le total des points obtenu par le candidat est ramené à une note sur 20.

3.2.1. Déroulement de l'épreuve

Le candidat compose à distance sur son ordinateur. Sa participation est contrôlée par un dispositif de surveillance incluant le partage d'écran, la webcam et le micro.

Le candidat accède aux questions et dispose de 90 minutes pour y répondre.

L'épreuve s'arrête automatiquement au bout des 90 minutes.

Le candidat peut répondre aux questions dans n'importe quel ordre.

Important : pour se familiariser avec l'environnement de la plateforme de l'épreuve et s'y préparer, une session de « découverte de la plateforme et d'entraînement » sera proposée au candidat en amont de l'épreuve écrite. Toutes les modalités pour participer à cette session seront indiquées sur le site du concours. Il revient aux candidats de consulter le site pour obtenir ces informations.

3.2.2. Prise en compte de la note de l'épreuve écrite

La note obtenue lors de l'épreuve écrite de Mathématiques représente 50% de l'évaluation d'admissibilité du candidat.

3.3. L'admissibilité : épreuve écrite d'Histoire

DATE DE L'EPREUVE ECRITE D'HISTOIRE A DISTANCE : 11 AVRIL 2026 A 13H15 (GMT PARIS)

L'épreuve se présente sous la forme d'une étude de document similaire aux exercices écrits de Terminale. Elle porte sur le programme de tronc commun d'histoire de terminale :

- Les relations entre les puissances et les modèles politiques des années 1930 à nos jours
- Histoire politique, sociale et culturelle de la France depuis les années 1930

Le candidat choisit un sujet parmi les deux qui lui sont proposés.

Cette épreuve obligatoire d'une durée de 2 heures, se déroule, comme l'épreuve de Mathématiques à distance, sur la plateforme EVALUO.

3.3.1. Déroulement de l'épreuve

Le candidat choisit son sujet parmi les deux proposés et dispose de 2 heures pour composer l'épreuve à distance sur son ordinateur directement sur la plateforme.

Sa participation est contrôlée par un dispositif de surveillance incluant le partage d'écran, la webcam et le micro.

L'épreuve s'arrête automatiquement au bout des 2 heures.

3.3.2. Prise en compte de la note de l'épreuve écrite

La note obtenue lors de l'épreuve écrite d'Histoire représente 50% de l'évaluation d'admissibilité du candidat.

3.4. L'admission : épreuve orale

A l'issue des deux épreuves écrites, le candidat obtient une note /20 - la moyenne entre sa note de Mathématiques (50%) et sa note d'Histoire (50%) – et peut être déclaré admissible. Il est alors convoqué à un entretien oral d'admission.

Cet entretien oral de 15 minutes repose sur :

- Un échange sur la motivation et la personnalité du candidat (50% de la note)
- L'analyse d'un fait d'actualité des quatre dernières semaines, national ou international, concernant les domaines géopolitiques, informatiques, scientifiques et économiques (50% de la note).

Il se déroule en distanciel (via visio-conférence) entre fin avril et début mai 2026.

Le jury prendra connaissance du dossier scolaire du candidat dans sa globalité avant l'entretien.

3.4.1. Convocation et modalités de l'épreuve orale

Les épreuves orales se déroulent du lundi au vendredi inclus avec les jurys. Ces épreuves se tiennent durant une période limitée compatible avec le calendrier PARCOURSUP. Il appartient au candidat d'en tenir compte et de s'organiser en conséquence. Les candidats admissibles sont invités par email* à se connecter sur une plateforme dédiée aux entretiens pour choisir un créneau (jour et heure).

Après avoir sélectionné un créneau sur la plateforme, les candidats reçoivent une convocation par email*.

Toute modification de créneau est possible, au minimum 48h avant le RDV (décompte effectué sur des jours ouvrés uniquement), à condition que des créneaux soient disponibles. En cas d'impossibilité majeure à la date fixée, les candidats doivent contacter la hotline dédiée (les coordonnées et les horaires d'ouverture de la hotline figureront sur la convocation). Dans la mesure du possible, un nouveau créneau d'entretien leur sera proposé.

L'entretien se déroule exclusivement en visio-conférence. Il est demandé aux candidats de se tenir prêts 15 minutes avant l'heure de l'épreuve, et de se munir d'une pièce d'identité à présenter au jury.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils disposent d'un ordinateur, de préférence, ou éventuellement d'une tablette voire d'un téléphone, relié à internet et permettant de transmettre dans de bonnes conditions, à la fois le son et l'image. Tout problème technique incombant au candidat pourra entraîner une note éliminatoire.

Le concours GalaxY IDHD se réserve le droit d'aménager les épreuves en cas de nécessité.

**Seul l'email indiqué sur PARCOURSUP est utilisé par le concours GalaxY IDHD pour les communications avec les candidats.*

DATES DES ENTRETIENS A DISTANCE :
ENTRE LE 27 AVRIL ET LE 7 MAI 2026 (HEURE GMT PARIS)

3.4.2. Prise en compte de l'épreuve orale

La note obtenue à l'issue de l'entretien comptera dans l'évaluation finale des candidats admissibles au concours GalaxY IDHD selon la pondération indiquée dans le tableau suivant :

	Epreuves écrites	Entretien
Note finale du concours GalaxY IDHD	50%	50%

3.5. Classement

Pour les candidats au concours GalaxY IDHD, la note finale inclut le résultat aux deux épreuves écrites de Mathématiques et d'Histoire, ainsi que la note d'entretien.

Elle permet d'établir le classement des candidats.

En cas d'absence à l'une ou l'autre épreuve (écrite ou orale), le candidat ne pourra être classé.

Le classement final au concours GalaxY IDHD est validé par un jury souverain et communiqué à PARCOURSUP.

3.6. Résultats – Admissions - Réclamations

Conformément au règlement PARCOURSUP, les candidats sont informés de la proposition d'intégrer la 1^{re} année du double diplôme IDHD via le portail PARCOURSUP.

Chaque candidat peut être déclaré « admis », « en liste d'attente » ou « non admis ». Les candidats doivent alors suivre la procédure indiquée par PARCOURSUP pour accepter ou non, dans les délais impartis, la proposition qui leur a été faite. Chaque candidat est vivement invité à lire attentivement le guide utilisateur que PARCOURSUP met à sa disposition.

Lorsque les candidats admis acceptent la proposition d'admission en 1^{re} année du double diplôme IDHD, ils doivent procéder à leur inscription selon les indications fournies par Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et CY Tech.

Aucune communication de résultats n'est faite en dehors de PARCOURSUP. Ni les notes ni le détail des classements ne sont communiqués aux candidats.

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux Concours GalaxY - I-ESTI - à l'attention de Madame Arnaud - Avenue du parc 95000 Cergy, dans les 5 jours calendaires qui suivent la communication des résultats sur PARCOURSUP. Le courrier de réclamation sera transmis à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et CY Tech. Le contenu de la lettre doit être précis et argumenté afin que le jury du concours GalaxY IDHD puisse y répondre, et comporter obligatoirement le numéro d'identification PARCOURSUP.

Le jury du concours GalaxY IDHD étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes.

4. Fraude

Toute fraude, tentative de fraude ou infraction au règlement, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription sur la plateforme PARCOURSUP, soit lors des épreuves écrites ou orale, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de la candidature et pour les cas les plus graves à l'exclusion de tous les concours GalaxY durant 2 ans.

5. Politique de confidentialité

5.1. Politique de confidentialité générale

La politique de confidentialité du Concours Galaxy est accessible via le lien suivant : (<https://concours-galaxy.fr/politique-de-confidentialite/>)

Le responsable du traitement de vos données est :

Nom : I-EISTI pour le Concours GalaxY

Adresse : Avenue du Parc 95000 Cergy

Adresse e-mail : contact@concours-galaxy.fr

Siret : 881 308 878 000 19

5.2. Dispositions particulières liées à la mise en œuvre des concours

5.2.1. Dispositions particulières liées à la mise en œuvre des épreuves écrites

Dans le cadre de la mise à disposition du service de dématérialisation de l'épreuve de Mathématiques et de l'épreuve d'Histoire du concours GalaxY IDHD, des données personnelles concernant les candidats sont collectées et utilisées par le prestataire du concours Evaluo.

Les données sont principalement destinées au Concours GalaxY IDHD pour la gestion et l'organisation des épreuves. Elles peuvent également être utilisées par le prestataire informatique (« sous-traitant » au sens de la réglementation), Evaluo, pour les stricts besoins et dans les limites de sa mission.

Evaluo est également considéré comme destinataire tiers de certaines des données des candidats, très limitées, (logs de connexion aux services, identifiants, réponse aux questions et résultats) et peut les utiliser pour son propre compte, afin de réaliser des statistiques non nominatives pour améliorer ses services, conformément à sa politique de confidentialité, consultable sur

<https://evaluo.eu/privacy-policy>.

Les données peuvent en outre être divulguées aux autorités administratives et/ou judiciaires lorsque cette divulgation est requise ou nécessaire à l'exercice de droits en justice.

Dans le cadre de l'utilisation des services Evaluo, seules les données personnelles nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées sont collectées. Ces données sont fournies par

le Concours GalaxY IDHD et par les candidats lors des épreuves écrites. Les catégories de données suivantes sont collectées :

- Données d'identification (photo, pièce d'identité...);
- Données de profil utilisateur ;
- Données nécessaires pour la connexion aux services ;
- Données d'utilisation des services (dates et heures de connexion, actions réalisées, réponses aux questions écrites, enregistrements vidéo de l'épreuve écrite, enregistrements audio et enregistrements vidéo de l'écran, résultats de l'épreuve...);
- Données techniques (y compris les logs liés à l'utilisation des services Evaluo, adresse IP, données de connexion...).

Lorsque certaines données sont indispensables pour exécuter un contrat ou pour répondre à une obligation réglementaire, cela est signalé lors de la collecte (généralement par un astérisque).

Finalités	Base(s) légale(s)	Durée d'utilisation métier
Organisation et gestion des examens		4 mois après la fin de la procédure Parcoursup
Gestion des accès aux services Evaluo		
Suivi et gestion des demandes d'information, de support, d'assistance	Intérêt légitime	
Gestion de la sécurité des accès et de l'utilisation des services Evaluo	des Concours Galaxy de faire passer l'épreuve écrite aux candidats inscrits à un ou deux des concours et de gérer son activité à ce titre	12 mois après la fin de la relation commerciale des Concours Galaxy avec Evaluo
Gestion de la relation contractuelle des Concours GalaxY avec Evaluo, paiement, suivi et, le cas échéant, gestion des différends liés à cette relation		

Cas particulier : les enregistrements vidéo liés à l'épreuve écrite sont conservés 2 mois après la fermeture de la procédure Parcoursup, afin de respecter le délai de recours en cas de contestation du résultat. Une fois ce délai expiré, les données seront détruites.

5.2.2. Autres dispositions générales

Les données candidats et analyses de dossiers réalisées lors du concours sont archivées 2 ans. Une fois ces délais expirés, les données personnelles sont détruites.

Le candidat dispose des droits suivants concernant les données :

- obtenir la confirmation que les données le concernant sont ou ne sont pas collectées et utilisées et, lorsqu'elles le sont, l'accès à ces données ainsi qu'à des informations sur leur utilisation ;
- obtenir la rectification de données inexactes;
- dans certains cas précis et limités, obtenir l'effacement de certaines de ses données (à l'exception de données nécessaires pour répondre à des obligations légales et/ou pour permettre le cas échéant la défense de droits en justice) ;
- dans certains cas précis et limités, obtenir la limitation de l'utilisation de ses données ;

- s'opposer à l'utilisation de ses données, pour des raisons tenant à sa situation particulière, ou, indépendamment de sa situation particulière, à l'utilisation de ses données à des fins de prospection.

Pour toute question ou pour exercer ses droits, le candidat doit adresser une demande aux Concours GalaxY. Un document prouvant l'identité du demandeur, ainsi que, pour les droits soumis à restrictions, tout élément permettant de justifier le bien-fondé de la demande doivent y être joints. En cas de difficulté, une réclamation peut être adressée à la CNIL.

6. Nous contacter

Pour toute question relative au Concours GalaxY IDHD, merci d'adresser votre demande à contact@concours-galaxy.fr.

Pour toute question relative au contenu du double diplôme IDHD, aux modalités d'admissions et toute autre question relevant des deux établissements co-porteurs de cette formation, le candidat peut adresser sa demande directement à :

- Sciences Po Saint-Germain-en-Laye : contact@sciencespo-saintgermainenlaye.fr
- CY Tech : cytech-orientation@cyu.fr

Le candidat peut également consulter les sites internet des deux établissements :

- Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (
[https://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr/formations/double-diplome-ingenieur-data-e
t-humanites-digitales/](https://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr/formations/double-diplome-ingenieur-data-et-humanites-digitales/))
- CY Tech (<https://cytech.cyu.fr/ingenieurs/ingenieur-data-et-humanites-digitales>).